



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 12 juin 2020

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel n° INTE2010312A du 29 avril 2020, publié au journal officiel du 12 juin 2020, a reconnu l'état de catastrophe naturelle :

- Au titre des « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019 » aux communes de Frontignan, Saint-Séries et Saturargues.
- Au titre des « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019 » à la commune de Lunel.
- Au titre des « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019 » aux communes d'Abeilhan, Aigne, Alignan-du-Vent,, Arboras, Aumelas, Baillargues, Bassan, Beaufort, Bessan, Béziers, Bouzigues, Brignac, Campagnan, Capestang, Castelnau-le-Lez, Causses-et-Veyran, Cazevieille, Clapiers, Clermont-l'Hérault, Crès (Le), Cruzy, Entre-Vignes, Fabrègues, Garrigues, Guzargues, Jacou, Lespignan, Lunel-Viel, Magalas, Maureilhan, Mèze, Montarnaud, Montaud, Montbazin, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-lès-Béziers, Nébian, Paulhan, Péret, Pierrerue, Portiragnes, Pouget (Le), Poussan, Pouzolles, Prades-le-Lez, Prades-sur-Vernazobre, Puimisson, Quarante, Restinclières, Roujan, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Drézéry, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Guiraud, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint-Pons-de-Mauchiens, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Saussines, Sérignan, Teyran, Tressan, Triadou (Le), Valflaunès, Vendres, Villeneuve-lès-Maguelone

L'arrêté interministériel n° INTE2010310A du 28 avril 2020, publié au journal officiel du 12 juin 2020, a reconnu l'état de catastrophe naturelle :

- Au titre des « Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 » sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

Retrouvez les arrêtés en pièces jointes.



Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2